

Info-lettre janvier 2024

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

Après un an au conseil communal, le temps est déjà venu de dresser un premier bilan intermédiaire. Siéger au sein de l'exécutif de notre commune est une expérience vraiment enrichissante et passionnante. Les défis sont nombreux, les sujets abordés sont variés ; je ne m'ennuie jamais. Déjà une année après la prise de mes fonctions, je suis heureux de constater des progrès avec notamment la possibilité de sécuriser les rues de Courgenay-Courtemaury. Une première étape va être concrétisée grâce au crédit d'investissement de 600'000 francs accepté par l'assemblée communale de décembre 2023.

En 2024, j'ai l'honneur d'occuper la fonction de vice-maire de notre belle commune. J'en suis très heureux. Je vois cette nomination comme une marque de confiance et de reconnaissance de la qualité de mon travail par mes collègues.

J'ai à cœur de continuer à défendre les projets et valeurs que Courgenay Progressiste a formulés. Ces propositions sont un fil rouge pour l'accomplissement de mon mandat. Je me réjouis de le poursuivre dans l'intérêt commun de toutes et tous les habitant-es de la commune de Courgenay. Le tout dans un esprit de dialogue, de solidarité, de justice sociale, d'égalité et de protection de la nature et de la biodiversité.

Nous avons du pain sur la planche : c'est ensemble que nous construisons notre avenir. J'en profite pour remercier les membres de Courgenay Progressiste qui sont très actives et actifs, notamment par leur travail au sein des diverses commissions communales.

Je vous adresse, Chères Concitoyennes et Cher Concitoyens, mes meilleurs vœux pour 2024 afin que cette année se déroule dans la joie et surtout la santé, ainsi que mes salutations amicales et solidaires.

Léo Beuret, vice-maire.

Courgenay Progressiste vous souhaite une année 2024 pleine de bonheur et de santé.

Il y a une année, Léo Beuret, membre de Courgenay Progressiste a été élu au Conseil communal de notre commune pour la période 2023-2027.

Il est temps pour nous de partager avec vous, nos réflexions sur cette première année, en particulier de vous communiquer ce que nous avons déjà pu entreprendre pour atteindre les objectifs que nous vous avons présenté lors de la campagne électorale (rappel des objectifs au verso).

Courgenay Progressiste constate que la présence de Léo au Conseil communal apporte une vision plus solidaire sur plusieurs des sujets traités et permet progressivement d'améliorer la transparence des activités du Conseil communal.

L'investissement pour l'aménagement de la rue Pré-Lidos permettant en particulier la sécurisation des piétons sera suivi par la rénovation des rues du quartier du Borbet. Ces futures réalisations vont dans le sens de notre programme visant à la protection des usagers faibles de la route, à savoir les enfants, les piétons et les cyclistes. Courgenay Progressiste attend vivement que dans tout le village des mesures soient prises afin de diminuer le bruit et les risques d'accidents. Le Bureau de prévention des accidents (BPA), confirme une fois encore tous ces éléments dans sa dernière publication.

La pétition signée par la quasi totalité des habitant-es de Courtemaury demandant le 30 km/h reste lettre morte. Courgenay Progressiste déplore le refus d'agir d'une majorité du Conseil communal qui repousse les échéances en commanditant une étude sur la mobilité dont les réponses sont connues par avance.

Courgenay Progressiste salue l'installation de panneaux photo-voltaïques sur le bâtiment des services communaux. Ce premier pas doit être suivi par plusieurs autres pour que d'ici la fin de la législature tous les toits des bâtiments communaux soient couverts de panneaux solaires et que la commune bénéficie d'une production énergétique locale.

Votations fédérales du 3 mars 2024

OUI à l'initiative pour une 13^e rente AVS

La Constitution¹ est modifiée comme suit:

Art. 197, ch. 12²

12. Disposition transitoire ad art. 112 (Assurance-vieillesse, survivants et invalidité)

1 Les bénéficiaires d'une rente de vieillesse ont droit à un supplément annuel s'élevant à un douzième de leur rente annuelle.

2 Le droit au supplément annuel prend naissance au plus tard au début de la deuxième année civile suivant l'acceptation de la présente disposition par le peuple et les cantons.

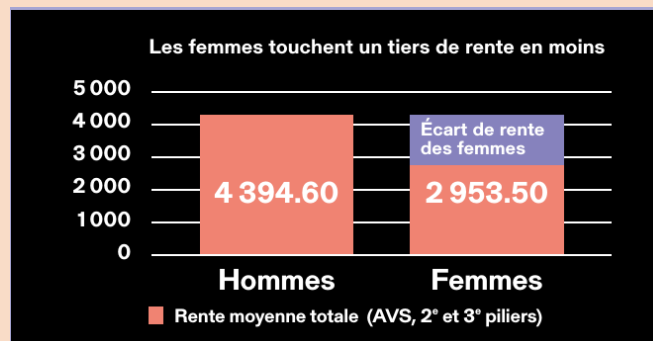
3 La loi garantit que le supplément annuel n'entraîne ni la réduction des prestations complémentaires ni la perte du droit à ces prestations.

Notes : 1 RS 101 / 2 Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin.

- a) L'AVS est entrée en vigueur en 1948 (100^e anniversaire de la Suisse démocratique). Elle existe, car au lendemain de la 2^e guerre mondiale, l'économie a réalisé que si le peuple a faim, alors les démocraties se fragilisent, on observe une augmentation de l'autoritarisme et la montée de l'extrême-droite. L'AVS a été mise en place, malgré les dettes importantes et un taux de chômage très élevé. A l'époque, on ne s'est pas posé la question de savoir comment, dans le futur, on financerait l'AVS ; il était urgent de le faire et on verrait plus tard comment garantir son financement. **Dès le départ, il a été clair que tout le monde paierait le même pourcentage de son revenu et cela sans plafond de revenu et que tout le monde toucherait la même rente, qu'il ait un petit, un moyen ou un haut revenu. En terme de solidarité, difficile d'imaginer meilleur modèle.**
- b) Les rentes doivent être améliorées ; entre 2008 et 2023, les rentes LPP ont diminué de près de 20 % et cela concerne les futurs retraités en premier chef. Selon la Constitution fédérale, l'AVS doit couvrir les besoins essentiels et c'est loin d'être le cas aujourd'hui, la rente complète, que beaucoup ne touchent pas, s'élève à 2450 francs (3675 francs pour un couple marié), alors que clairement c'est un montant minimal de 4000 francs par personne qui est nécessaire. **Cette 13^e rente est une première amélioration, en particulier pour les femmes ; mais si le OUI l'emporte, il sera possible de poursuivre le travail pour améliorer encore les rentes AVS.**
- c) Il est parfaitement possible de financer cette 13^e rente. En 2023, la fortune de l'AVS s'élève à plus de 50 milliards. Et depuis sa mise en place, il y a 75 ans, l'AVS a toujours fait des bénéfices. En 2022, le bénéfice était de 1,7 milliard ; il en sera de même en 2023, avec en plus un apport de 2 milliard par année provenant de la TVA, sans parler que l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans fera rentrer 0,8 milliard dans les caisses de l'AVS (suite à la votation AVS21). A sa création, il y avait 1 retraité pour 6 adultes, dont 3 étaient rémunérés, les femmes travaillaient beaucoup mais ne touchaient que très rarement un salaire. En 2023, il y a 3 salariées et salariés pour 1 personne à la retraite ; de fait le nombre de personnes participant au financement de l'AVS n'a jamais ni diminué ni augmenté. **La santé financière de l'AVS est excellente ; on ne peut hélas pas en dire autant de la LPP.**

NON

**à l'augmentation de l'âge de la retraite à 67 ans
(initiative des JPLR)**



Pour beaucoup, c'est nettement moins

Source : <https://www.avsx13.ch>

Notre programme 2023 – 2027

Vie des familles : amélioration des prestations

- Une offre suffisante de places en crèches pour répondre aux besoins
- L'agrandissement et la rénovation des bâtiments scolaires
- Une réflexion sur l'horaire continu et sur l'accueil des enfants avant et après l'école

Sécurité routière : modération du trafic

- La création de zones 20 km/h et 30 km/h
- Le développement des pistes cyclables
- Des cheminements sécurisés pour les piétons

Environnement : des gestes simples

- Le perfectionnement de l'éclairage public
- La création d'espaces verts et conviviaux
- La rénovation des bâtiments publics pour réduire l'empreinte carbone
- L'encouragement à l'installation de panneaux photovoltaïques

Autres mesures

- La création d'une maison de la santé pour faciliter l'accès aux prestations de soins
- L'adaptation de la collecte des déchets pour les personnes ayant besoin d'aide
- Le renforcement du rôle des commissions communales

La permanence de Courgenay Progressiste

Le but de cette permanence est de vous permettre de nous rencontrer et de partager avec nous vos questions et vos suggestions. En 2024, nous nous réunirons

tous les 2^e mercredi du mois de 17h30 à 19h00 au restaurant de la Gare (chez la Petite Gilberte), à savoir, pour les prochaines rencontres les 10 janvier, 14 février, 13 mars, 10 avril, 8 mai, 12 juin et 10 juillet 2024.

Pour nous contacter ou pour nous rejoindre : information@courgenayprogressiste.ch

Pour nous soutenir en versant un don :
IBAN CH51 0078 9042 5547 2183 4